

# CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L.6353-3 et suivants du Code du travail)

Mise à jour le 05/04/2023

Entre les soussignés :

1) Sauveur GRAMMATICO Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84380850938  
auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes  
SIRET n° 753 635 929 00049

2) ci-après désigné le stagiaire : **Prénom, nom, adresse** : .....

est conclu un contrat de formation professionnelle en application des articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du Travail.

## Article 1 : objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

**Praticien rebouteux**

## Article 2 : nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de formation prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail.

Cette formation a pour objectif professionnel d'aider les travailleurs à développer leurs compétences, notamment en maîtrisant les techniques de reboutement. Elle a pour objectif de favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi et de participer au développement de leurs compétences en lien ou non avec leur poste de travail. Elle peut permettre à des travailleurs d'acquérir des compétences nouvelles.

Cette formation permet à des professionnels :

- Découvrir l'anatomie descriptive et palpatoire des différentes articulations, muscles et ligaments
- Faire l'apprentissage du massage du rebouteux
- Découvrir et pratiquer les traitements spécifiques des tissus mous
- Apprendre à débloquer et remettre en place les os, les muscles, les nerfs et les organes

**A l'issue de la formation (les 6 modules complets), un certificat de formation sera délivré au stagiaire. Il ne sera pas remis de diplôme.**

Sa durée est fixée à 12 jours, soit 84 heures de formation.

**Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.**

### **Article 3 : niveau de connaissances préalables nécessaire avant l'entrée en formation**

Cette formation est réservée à des personnes disposant déjà d'une expérience de techniques de massage, notamment : masseurs-kinésithérapeutes, praticien(ne)s en massage bien-être, somato-thérapeutes, praticien(ne)s en réflexologie, ostéopathes, chiropracteurs, étioopathes, praticien(ne)s en massage ayurvédique, en shiatsu, en kobido, en Chin Nei Tsang, en massage thaïlandais, en massage coréen, en massage californien, en Massage amma, en massage cachemirien, en massage balinais, etc.

### **Article 4 : organisation de l'action de formation**

– L'action de formation aura lieu sous forme de 6 modules de 2 jours s'étalant du 31 mars 2023 au 10 décembre 2023 au centre de l'Etre à la Motte Servolex (73290)

– Le formateur sera Sauveur GRAMMATICO

Sauveur GRAMMATICO est thérapeute libéral depuis 2012. Il est formé en thérapie manuelle (2017) et en magnétisme à l'Ecole de reboutement de Genève. Comme thérapeute libéral, il pratique la restructuration des articulations, muscles, tendons et la décongestion des viscères en thérapie manuelle, en utilisant les apports du magnétisme en complément.

Il est également diplômé en sophrologie, communication PNL et sophrothérapie (Ecole Elke Coisson à Chambéry) et en Hypnose Ericksonienne (Psynapse Lyon). Dans sa pratique libérale, il intervient sur la gestion du stress, les troubles anxieux, les souffrances liées aux séparations et au deuil, les addictions (tabac, alcool), les phobies, la gestion de la douleur, la désactivation des traumatismes émotionnels. Les manifestations psychosomatiques.

Il a été intervenant à la Clinique psychiatrique des Vallées, de 2016 à 2020, en accompagnement de patients en gestion du stress, d'angoisses, de communication en société, d'expression et d'affirmation de soi.

– Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes :

- Méthodes pédagogiques alliant l'apport théorique, l'interaction et la pratique ;
- Possibilité de filmer les techniques avec un moyen vidéo personnel ;
- Séquences de pratique en binôme supervisées par le formateur
- **Il ne sera pas mis à disposition des supports ou documents, les apprentis prendront par écrit les notes nécessaires et seront autorisés à filmer avec leur matériel vidéo.**

### **Article 5 : modalités d'évaluation**

Évaluation des acquis de la formation :

En cours de formation, chaque séquence de pratique est supervisée par le formateur afin d'évaluer l'intégration de chaque objectif opérationnel.

En fin de formation, une évaluation des acquis est faite avec chaque stagiaire pour vérifier sa capacité à mettre en œuvre les différentes techniques de reboutement.  
Cette évaluation contribue à l'attribution du certificat de formation.

À l'issue de l'évaluation permanente, chaque stagiaire reçoit un certificat validant son assimilation des connaissances et techniques de reboutement.  
Cette certification ne vaut pas inscription au RNCP ou au Répertoire spécifique.

## **Article 6 : délai de rétractation**

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de quatorze jours pour se rétracter, le chèque de réservation sera dans ce cas restitué.

Le stagiaire souhaitant se rétracter en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

## **Article 7 : dispositions financières et tarif de la formation et réservation**

Inscription individuelle : 2 160 € T.T.C. pour les douze jours de formation répartis en 6 modules de 2 jours, (soit 360 € pour chacun des 6 modules de 2 jours), forfait incluant la préparation, l'animation des heures de formation, la fourniture des tables de soin.  
**Ce tarif ne comprend pas les frais de déplacement, l'hébergement et la restauration des stagiaires.**

Les modalités de paiement de la somme de 2 160 € TTC incombant au stagiaire sont les suivantes :

- Un chèque de réservation de **100 €** est demandé à l'inscription et sera encaissé **uniquement si l'apprenti cesse prématurément sa formation sans raison majeure avérée (maladie, etc.) pour frais administratifs** (ex. : le stagiaire effectue deux modules et souhaite arrêter parce que la formation ne correspond pas aux attentes souhaitées). À retourner signé et accompagné du chèque de réservation de 100 € à l'ordre de Sauveur Grammatico. Adresse : Sauveur Grammatico : Centre de l'Être, 270, chemin de la Côte du Noiray - 73290 La Motte Servolex.
- Le chèque de réservation sera restitué au terme des 6 modules.
- Le montant de la réservation ne peut être supérieur à 30 % du prix total de la formation (2 160 €) dû par le stagiaire.

**Il n'est pas possible de suivre la formation à la carte, vous vous engagez à suivre les 6 modules sans qu'ils soient fractionnés. On ne peut pas participer à un seul module ou uniquement suivre ceux qui pourraient vous intéresser. Le chèque de réservation sera alors encaissé pour frais administratifs.**

Je m'engage en 6 modules à vous enseigner l'essentiel pour être efficace et autonome dans la plupart des situations rencontrées en séance. Ne suivre qu'une partie n'apportera que peu de compétences et vous serez vite limité.

**Néanmoins, la formation peut commencer à n'importe quel module, elle est cyclique, soit 6 modules qui seront reconduits l'année suivante.**

## Article 8 : interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- Paiement des heures réellement suivies selon la règle du prorata temporis

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de **force majeure dûment reconnue**, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat. Le chèque de réservation sera alors restitué dans les 30 jours après l'arrêt.

## Article 9 : protection des données à caractère personnel

Conformément aux articles 121 et 13 du règlement (UE) général sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016 et à l'article 32 de la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978, Sauveur GRAMMATICO EI informe ses clients de la mise en œuvre des traitements de données à caractère personnel destinés à l'exécution de la mission, objet de la présente lettre.

Sauveur GRAMMATICO EI veille à ne collecter que des données strictement nécessaires au regard de la finalité pour laquelle elles sont traitées. Les données collectées dans le cadre de ces traitements ne sont pas transférées en dehors de l'Union Européenne.

Conformément à ses engagements, Sauveur GRAMMATICO ne vend et ne communique pas les données personnelles de ses stagiaires.

Ces données à caractère personnel ne sont conservées que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées et ce, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, Sauveur GRAMMATICO EI vous informe que vous disposez à cet égard :

- d'un droit d'accès, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité et d'effacement des données vous concernant,
- du droit de vous opposer à tout moment, pour des raisons tenant à votre situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale,
- et du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous entendez que soient exercés, après votre décès, les droits mentionnés ci-dessus.

Pour exercer ces droits, vous pouvez nous adresser (en joignant une copie d'un titre d'identité signé) :

- un courrier électronique à l'adresse suivante : [sauveurom@neuf.fr](mailto:sauveurom@neuf.fr)
- ou un courrier postal à l'adresse suivante :  
Sauveur GAMMATICO Centre de l'Être 270, chemin de la Côté du Noiray – 73290 La Motte Servolex

Enfin, vous disposez du droit d'introduire une réclamation directement auprès de la Commission Nationale « Informatique et libertés » (CNIL).

## Article 10 : cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Chambéry sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à La Motte Servolex le, .....

Le chèque de réservation de 100 € et le présent contrat doivent être adressés à M. Sauveur GRAMMATICO Centre de l'Être 270, chemin de la Côté du Noiray – 73290 La Motte Servolex.

Pour le stagiaire  
(nom et qualité du signataire)

Pour l'organisme  
Sauveur GRAMMATICO EI  
Dirigeant de l'Organisme de Formation